

Il faut effectivement qu'il y ait un partenariat avec un médecin pour l'étude de la future maison médicale.

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2021-ST-009	CESSION DU MOBILIER DE LA SALLE MONTISSION	Eric PEIXOTO	15 €
DE-2021-ST-010	CESSION DU MOBILIER DE LA SALLE MONTISSION	Christian ASSELIN	555 €
DE-2021-FIN-011	Avenant à la convention de mise à disposition de garages au 37 rue du Général de Gaulle		
DE-2021-FIN-012	Vente des motos de la police municipale	Mairie de Beaugency	3 000 €
DE-2021-ST-013	CESSION DU MOBILIER DE LA SALLE MONTISSION	Pascale BOUAB	70 €

COMMISSION PETITE ENFANCE DU 16 FEVRIER

Mme BERTHON présente le compte rendu :

I. Point d'étape sur le projet Multi-accueil

Une rencontre avec le service de PMI a eu lieu le lundi 15 février afin d'étudier les travaux et contraintes liés à un passage en multi-accueil. Un cahier des charges pour la cuisine est à venir.

La PMI indique que la salle d'activités peut permettre d'accueillir au moins 20 enfants. Cependant, les salles de repos sont trop étroites. Une évolution progressive de la maison de la petite enfance peut être envisagée pour atteindre à terme l'accueil de 20 enfants à la journée. Vu la difficulté on va certainement se restreindre à 15 enfants. L'accueil occasionnel sera poursuivi en parallèle de la possibilité d'accueil régulier. Une place pourra être réservée pour un enfant en situation de handicap et une pour une famille en difficulté.

Une sollicitation auprès de la CAF sera effectuée afin d'obtenir leur accompagnement et connaître les subventions possibles.

Un agrandissement du Relais Assistants Maternels est également à envisager.

II. Modification du règlement de la halte-garderie

Suite à la mise en place du logiciel de gestion, une réflexion a été menée afin d'apporter une cohérence de facturation. Aussi, les parents devront désormais définir les heures de réservation souhaitées auprès de la halte-garderie, qui correspondront aux heures facturées (hors heures supplémentaires).

III. Projet aire de jeux au Château

La première aire de jeu sera installée dans le parc du Château ce qui permettra de la mettre en valeur. Celui-ci est très fréquenté, notamment par les assistantes maternelles. Ces dernières ont été sollicitées afin de connaître leurs souhaits : les 10 assistantes maternelles de la crèche familiale et 12 indépendantes ont répondu au questionnaire.

Il en ressort majoritairement pour les petits : toboggan avec marches, bac à sable et balançoire. Un tapse-fesses pourrait être installé en intermédiaire. Pour les grands, il est sollicité une balançoire, une structure araignée et un toboggan. Des jeux d'équilibre sont également sollicités : la mise en place de rondins pourra être étudiée par les CTM.

Le souhait étant de ne pas dénaturer le parc, les jeux seront au maximum en bois naturel. Des repérages au parc sont à venir, sachant que certaines structures nécessiteront un sol amortissant adapté à la hauteur de chute. L'installation de bancs à destination des adultes et des enfants sera également à penser.

IV. Manifestations Petite Enfance à venir

La commission d'attribution des places pour la crèche familiale aura lieu le 12 avril 2021. Un forum Petite Enfance, incluant rencontre avec des assistantes maternelles, prévention routière et vide-puériculture est envisagé le 17 avril. Celui-ci est en suspens, compte tenu des conditions sanitaires actuelles.

Une animation au parc du Château avec la ferme pédagogique de Tigy est programmée le mardi 1^{er} juin 2021 au matin, avec possibilité de pique-nique. L'ensemble des enfants accueillis sur la commune y sont conviés.

Un goûter d'été à destination des familles de la halte-garderie et de la crèche familiale est prévu le vendredi 18/06 à compter de 15h30. Madame MIALANNE informe qu'une location du château avec parc est possible à compter de 18 heures.

La journée métropolitaine des assistantes maternelles est prévue le 25/09 en visio avec regroupement à réfléchir par commune. Madame Monique BOUSQUET interviendra sur l'épuisement professionnel.

V. Sensibilisation écologie / développement durable

Dans le cadre de la signature de la charte sur les perturbateurs endocriniens, Madame AMINATOU a visité la MPE. Le souhait est d'être vigilant lors du renouvellement de matériel (exemple : les tapis nouvellement achetés pour le RAM sont aux normes Oeko-tex).

Une conférence à destination des professionnels et des parents sera programmée sur ce thème. En parallèle l'acquisition d'un appareil à vapeur sèche est à l'étude pour la désinfection en remplacement des produits actuellement utilisés.

Madame DAFY informe que 3 formations de 2h, proposées par la CNFPT, ont été sollicitées par Madame COMPAIN QUETIN.

VI. Informations et questions diverses

La 1^{ère} intervention musicale a eu lieu le matin de la commission avec madame Camille MECHAIN, violoncelliste. Sa prestation a été très appréciée tant par les enfants que par les adultes.

La psychologue, intervenant auprès du personnel de la crèche familiale, a souhaité arrêter ses vacances pour raisons personnelles. Une piste est en cours d'étude pour son remplacement par le biais de madame RABIER.

QUESTIONS :

Mme VOISIN demande des précisions concernant l'agrandissement pour l'accueil du RAM.

Mme BERTHON indique que la salle du RAM sera agrandie pour que les assistantes maternelles puissent s'y réunir et afin aussi de respecter la jauge. Il y aura des travaux d'agrandissement afin que toutes les activités puissent se faire au même endroit.

Mme VOISIN souhaite avoir des précisions sur la facturation.

Mme BERTHON indique que maintenant il y aura plus de rigidité : si les familles réservent deux heures, elles seront facturées deux heures même si l'enfant ne reste qu'une heure.

Mme BERTHON souligne que cette action sera facilitée avec la mise en place d'un nouveau logiciel.

M. Alexandre LANSON précise que ce logiciel fera l'objet d'une présentation ultérieurement en conseil municipal. L'espace famille sera remplacé par un espace citoyen fin juin.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE DU 17 FEVRIER

M. ASSELOOS présente le compte rendu :

1/ Nouveaux règlements intérieurs des équipements sportifs municipaux

Le but est de faire un règlement spécifique pour chaque salle.

Tous les documents ont été envoyés lors de l'envoi du compte rendu de la commission.

2/ Point sur les travaux en cours

M. ASSELOOS présente les deux travaux en cours :

- L'extension au dojo
- La salle de convivialité entre le gymnase rue Creuse et les terrains de tennis.

Les travaux avancent normalement et les plannings de travaux sont respectés. La couleur de l'extérieur de la salle de convivialité a été choisie.

3/ Point sur le dispositif Evasion Jeunesse

M. ASSELOOS rappelle que le séjour au ski a été annulé en raison de la crise sanitaire. Il y a eu tout de même une dizaine d'inscriptions et les jeunes ont passé une bonne semaine. Le même problème se posera pour les vacances de Pâques.

4/ Affaires diverses

✓ Question sur l'avenir du Stand de Tir

C'est un site très spécifique. Il faudra réfléchir sur ce qu'on compte en faire.

M. ASSELOOS précise que l'association a effectué un don de 4 400 € au CCAS avant d'officialiser sa dissolution.

✓ Information sur la tenue de matchs de football « sauvages » sur le Stade Lionel Charbonnier

M. ASSELOOS annonce que, dimanche dernier, il s'est rendu au Stade, accompagné de Madame le Maire, pour mettre fin à une exploitation sauvage du site par des jeunes, venus jouer au football sur le terrain. Le dialogue a été constructif avec certains, plus tendu avec d'autres. La Police Nationale ayant été prévenue, les dernières personnes sur place sont parties jouer sur un autre terrain (Les Montées ?). Il est convenu, avec la Police Nationale, d'au moins une ronde par dimanche.

COMMISSION URBANISME DU 8 MARS

M. Alexandre LANSON présente le compte rendu :

La commission d'urbanisme s'est réunie selon l'ordre du jour suivant :

1/ PLUM– POINT D'AVANCEMENT

- ❖ OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- ❖ Droit de Préemption Urbain
- ❖ Consommation d'espaces
- ❖ Début des Enquêtes Publiques
- ❖ Permanences au public
- ❖ Date retour premier travail PLUM

2/ PROJET DE + DE 5 LOGEMENTS

- ❖ 55 Bis rue des Varennes
- ❖ 61 rue des Varennes

3/ AFFAIRES DIVERSES

- ❖ Demande d'implantation « antenne FREE »

1/ PLUM – point d'avancement

Présentation des plans des 4 OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) :

- OAP Rosette
- OAP Cerisaille
- OAP Cossonnière
- OAP Monier (est toujours en cours d'élaboration dans le cadre du PLUM)

Le Droit de Prémption Urbain

M. Alexandre LANSON présente la carte du Droit Prémption Urbain actuelle.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUM, il est nécessaire de s'interroger sur la nécessité de garder le Droit de Prémption Urbain en l'état.

Le DPU nécessite une consultation en mairie par les notaires via le formulaire de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Cela nécessite une réponse administrative de la part de la Ville. Etendre le DPU à toute la ville pourrait créer une surcharge pour les services. De plus, cela donne l'impression aux administrés que la Ville a un regard sur des affaires privées.

Il est plus intéressant d'opter pour les emplacements réservés qui permettent une vision à long terme des projets envisagés par la Ville.

En conclusion, il est proposé de supprimer le DPU sur la ZAC de la Cerisaille qui n'a plus lieu d'être, maintenir le DPU sur le centre-ville et privilégier les emplacements réservés.

Consommation d'espaces

M. Alexandre LANSON présente les consommations d'espaces du secteur Métropolitain et du secteur Sud. Il explique les valeurs définies par le SCoT, les limites Etat et la consommation arrêtée au PLUM La Ville est plutôt bonne élève sur la métropole. On fait partie des communes les moins consommatrices d'espaces.

Les Enquêtes Publiques

M. Alexandre LANSON présente les différentes dates du secteur Sud, le contexte d'organisation et le déroulement des réunions.

Pour Saint-Jean-le-Blanc, elles sont passées (elles ont eu lieu les 9, 12 et 16 mars).

Lors de ces réunions, il sera expliqué la volonté de limiter la densification notamment.

En moyenne 80 à 100 personnes se sont connectées pour suivre ces enquêtes publiques en ligne.

Les permanences au public

Pour Saint Jean le Blanc, une permanence aura lieu le 1^{er} avril 2021 de 9h à 12h en présence des élus à l'urbanisme et des services de la Métropole.

Date de retour du premier travail du PLUM

Un retour est demandé pour le 14 avril 2021.

2/ PRESENTATION DES PROJETS DE + DE 5 LOGEMENTS

➤ Projet 55 rue des Varennes (au bout de la rue Chèvre)

Le projet est en cours d'instruction. Des discussions sont en cours sur l'aspect voirie avec la Métropole et l'aménageur. Il y a une forte orientation développement durable avec des bâtiments aux normes RT2020. Le bâtiment contient des logements sociaux au nombre de 7 (20% du total)

➤Projet 61 rue des Varennes

M. Alexandre LANSON explique que le projet a été revu et que le nombre de logements a diminué (passant de 11 à 9). Pour rappel, ce projet avait fait l'objet d'un refus dans sa première version. Il est appréciable de voir un projet beaucoup plus qualitatif avec des rez-de-jardin et des places de parking mieux organisées.

3/ AFFAIRES DIVERSES

M. Alexandre LANSON explique le contexte du dossier de départ au 85 rue des Varennes qui consiste en l'installation d'une antenne sur un terrain privé à proximité d'un voisin. Le projet en l'état n'est pas acceptable.

La Ville a reçu l'opérateur Free et a proposé de transférer le projet sur un terrain moins proche des habitations. Des négociations sont en cours.

Le propriétaire du 85 rue des Varennes a également été reçu afin de lui expliquer les problèmes rencontrés avec ce projet et la proposition de transférer sur un autre terrain plus approprié.

QUESTIONS :

Mme LOISEAU-MELIN demande si d'autres endroits sont prévus pour l'antenne.

M. Alexandre LANSON indique qu'il y a une possibilité derrière le Mouteau où il y a des grands espaces ou une autre solution serait de mutualiser avec l'antenne se trouvant sur l'avenue Gaston Galloux, vers Olivet La Source.

Concernant la permanence du 1^{er} avril sur l'enquête publique PLUM, M. SILBERBERG demande s'il est possible de venir en dehors des créneaux proposés de 9h à 12h.

M. Alexandre LANSON précise que sur les 9 ou 10 créneaux proposés déjà 5 sont réservés. Si les 4 créneaux restants ne sont pas suffisants, les personnes peuvent nous écrire et on conviendra d'un autre rendez-vous.

M. SILBERBERG demande la date de mise en ligne des cartes.

M. Alexandre LANSON indique qu'elles seront en ligne très prochainement après les deux dernières réunions publiques.

Mme VOISIN demande quelle est la différence entre le DPU et l'emplacement réservé.

M. Alexandre LANSON précise qu'avec le DPU la Commune peut choisir de se porter acquéreur à la place d'un particulier sur une zone précise. La contrainte est que cela charge énormément le service de l'urbanisme car chaque vente passe par la Mairie, cela ralentit le processus de vente pour les particuliers et impose à Mme le Maire de présenter à chaque conseil la déclaration de préempter.

Le choix a été fait de privilégier les emplacements réservés, il ne s'agit plus de zones mais de terrains spécifiques. On doit expliquer quels terrains on vise et celui-ci est référencé. Une déclaration à la Préfecture doit être faite en expliquant pourquoi on vise ce terrain (par exemple : équipement sportif, équipement culturel...). Cela permet à une personne qui va acheter à côté du terrain de savoir ce qu'il va se passer à moyen terme ou à long terme.

Mme VOISIN demande des précisions sur les travaux et les futurs logements rue Chèvre.

M. Alexandre LANSON indique que le permis de construire a été déposé et qu'il est en cours d'instruction.

Mme VOISIN indique qu'elle a vu sur internet que les logements étaient déjà en vente. M. Alexandre LANSON est surpris car rien n'est signé mais rien n'empêche le promoteur, effectivement, de le faire.

Mme VOISIN est inquiète au niveau de l'augmentation de la circulation sur la rue des Varennes.

M. Alexandre LANSON indique que cette rue va faire l'objet d'une étude approfondie et des modifications seront apportées (plateau surélevé). L'intersection sera revue et l'angle sera cassé ce qui procurera une meilleure visibilité et limitera les risques d'accident.

Mme GRIVOTET indique, qu'à cet endroit, une étude sur les flux de circulation est en cours. L'étude prendra en compte tous les nouveaux flux pour organiser les sens de circulation et pour désengorger la circulation. L'étude sera présentée ultérieurement.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX 2021

Mme GRIVOTET indique qu'il faut, comme tous les ans, voter les taux d'imposition communaux. Il a été décidé que les taux resteraient stables pendant toute la durée du mandat.

La taxe d'habitation est une taxe qui est progressivement en train de disparaître et qui sera complètement abandonnée en 2023. Pour l'instant, cela se fait par tranche, des personnes ne la payent déjà plus, mais les communes vont percevoir le même montant qu'avant. Cette taxe est compensée par la taxe foncière départementale. Ce que percevait avant les départements, ce sont les communes qui vont dorénavant le percevoir. Nous ne serons pas lésés sur le montant des recettes à percevoir.

Mme GRIVOTET souligne que les recettes fiscales sont les principales recettes d'une commune. En bougeant les taux il était possible d'augmenter ou de baisser les recettes mais maintenant il y a moins de marge de manœuvre car nous n'avons plus la main sur la taxe d'habitation.

Elle précise que, par contre, la taxe d'habitation va persister pour les résidences secondaires.

DELIBERATION n°2021-03-009

Rapporteur : Mme GRIVOTET

FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX 2021

Le Conseil Municipal,

VU l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, relatif aux mesures fiscales,

CONSIDERANT qu'en raison de la redescente du taux de la taxe foncière départementale, le taux de référence 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués sur le territoire au titre de l'année 2020, à savoir 46,05 % (27,49 % + 48,56 %),

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif 2021,

DECIDE :

De maintenir les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliqués en 2020, à savoir :

	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux 2020	Taux 2021	variation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,49%	18,56%	46,05%	46,05%	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,93%		68,93%	68,93%	0

Adopté à l'unanimité

Mme GRIVOTET indique que nous avons reçu les bases aujourd'hui, c'est-à-dire les recettes que la commune va percevoir.

Mme GRIVOTET indique qu'au budget principal avait été budgété : 5 176 454 € et la notification est de 5 102 417 €, donc 74 000 € de moins que prévu ; cela sera régularisé au budget supplémentaire au mois de juin.

Mme GRIVOTET indique que le conseil métropolitain a eu lieu la veille et que les taux d'imposition ont également été votés pour 2021 lors de cette réunion. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères va baisser de 8.73 % à 5.80 %, le tarif des redevances d'assainissement va baisser également de 1.92 € HT/m³ à 1.44 € HT/m³, par contre le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti va augmenter de 3 % (5.71%).

DELIBERATION n°2021-03-010

Rapporteur : Mme GRIVOTET

GARANTIE A 50 % D'UN D'EMPRUNT DE 797 500 € (SOIT 398 250 €) A VALLOIRE HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SITUES 46 RUE DU BALLON A SAINT JEAN LE BLANC.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n°119292 en annexe signé entre : VALLOIRE HABITAT, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DECIDE :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 796 500,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°119292 constitué de 6 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité

Mme GRIVOTET indique que dans ces 7 logements sociaux il y a un T2, deux T3 et quatre T4.

M. Alexandre LANSON précise que le CCAS est réservataire d'un T4. Si des personnes sont susceptibles d'être intéressées, il faut se rapprocher du CCAS.

Mme GRIVOTET précise qu'avant toute démarche il faut se rendre à la maison de l'habitat pour obtenir un numéro d'allocataire.

Pour information, concernant les garanties d'emprunt, la Ville de Saint-Jean-le-Blanc a actuellement 80 prêts en garantie d'emprunt pour un montant total de 13 493 228 €.

Normalement il n'y pas de risque pour qu'un bailleur fasse faillite et que nous soyons obligés de rembourser !

AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements pour subventions des associations suivantes :
- ✓ ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

- ✓ ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE ALGERIE-TUNISIE-MAROC
 - ✓ PIROGUE 2000
 - ✓ SJLB TENNIS
 - ✓ L'ASL
 - ✓ DANSE DE SOCIETE SJLB
 - ✓ AMIS DE KOMTOEGA
 - ✓ CLUB DE L'AMITIE
 - ✓ GYM VOLONTAIRE SJLB
 - ✓ GOLF CLUB ALBIJOHANNICIEN
 - ✓ FETES ET LOISIRS
- Mme GRIVOTET indique qu'une délibération a été votée en conseil métropolitain pour rembourser les abonnements TAO aux étudiants. 3 mois peuvent être remboursés sur présentation de la carte étudiant, sur la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 sur le site TAO.
 - M. Alexandre LANSON indique qu'une campagne de communication concernant les aides aux étudiants a été diffusée sur Instagram, Facebook et le site de la Ville.
Deux étudiants se sont manifestés, le premier bénéficiera de l'aide alimentaire, le second s'est équipé en informatique mais comme la facture a déjà été réglée, le CCAS ne peut pas l'aider pour cette facture, d'autres aides pourront être mises en place au moment du rendez-vous avec ce jeune.
Il y a eu peu de retours suite à cette campagne. La Ville de Saint-Jean-le-Blanc a pris la décision de ne pas faire une aide systématique mais de mieux aider ceux qui en ont le plus besoin.
 - M. Pascal LANSON estime que la somme budgétée pourrait être redistribuée sous forme de chèques cadeaux comme cela a été fait pour les anciens.
 - M. Alexandre LANSON indique que pour l'instant nous restons sur de l'aide ponctuelle. Il est défavorable à de l'aide systématique. Nous verrons d'ici un mois combien d'étudiants ont été aidés. Il faut aussi attendre le bilan de l'analyse des besoins sociaux.
 - M. Pascal LANSON indique qu'il faut toucher toutes les générations afin de ne pas défavoriser certaines tranches d'âge.
 - Mme GRIVOTET estime qu'il est difficile d'aider tous les étudiants alors que certains ne sont pas dans le besoin et il vaut mieux aider plus ceux qui sont dans le besoin ; de plus il y a déjà des aides via les prestations offertes sur la commune (tarifs sur le sport...etc).
 - Mme VOISIN demande si l'aide apportée aux étudiants est uniquement sur demande.
 - M. Alexandre LANSON lui répond que oui, il faut se déplacer au CCAS qui étudie les dossiers et les aides sont données sur conditions de ressources.
 - Mme VOISIN estime que certains jeunes ne doivent pas oser venir demander de l'aide.
 - M. Alexandre LANSON indiquent que certains demandent de l'aide à la Métropole, à l'aide alimentaire ou au CROUS, les demandes sont éparées, d'où l'importance du guichet unique qui pourra les orienter.
 - M. CHARPENTIER indique qu'une dizaine de personnes ont remercié le CCAS pour l'aide qu'on leur a apportée pour l'obtention d'un rendez-vous dans les centres de vaccination métropolitains.

- Mme SALLE-TOURNE intervient au sujet du devoir de mémoire. Elle a rencontré M. LEGRAND Président de l'union des combattants de St-Jean-le-Blanc ; celui-ci a évoqué les problèmes suivants :
 - ✓ Cérémonie du 11 novembre qui manquait de solennité et de combattants présents
 - ✓ Il n'a pas été invité à la cérémonie du 5 décembre
 - ✓ Refus de l'augmentation de sa subvention de 150 €
 - ✓ Le livret pédagogique sur les cérémonies qui a été distribués dans les écoles sans qu'il soit consulté
 - ✓ Pas de commission « devoir de mémoire »

Mme SALLE-TOURNE s'interroge sur la place que la Municipalité souhaite donner au devoir de mémoire à l'avenir et sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai.

Mme GRIVOTET indique, concernant la cérémonie du 11 novembre, que les préconisations de la Préfecture ont été strictement respectées. Les anciens combattants n'ont absolument pas été exclus. Pour la cérémonie du 5 décembre, M. LEGRAND a été invité mais il n'a pas souhaité venir.

Mme GRIVOTET précise qu'il n'y a pas de commission qui s'intitule le devoir de mémoire mais ce sujet pourra être abordé en commission communication par exemple. On n'a pas l'intention d'exclure de notre programme tout ce qui se passe avec les anciens combattants mais il faut reconnaître qu'on se trouve dans des conditions très particulières actuellement. Il faut également souligner qu'un mât a été installé et que des bouquets ont été déposés au Monument aux Morts. Pour le 8 mai, si la cérémonie peut avoir lieu normalement on l'organisera avec M. LEGRAND mais si les conditions de restrictions sanitaires persistent on ne pourra pas faire une cérémonie comme l'année dernière.

Mme BERTHON indique que les livrets sur les cérémonies patriotiques à destination des enfants n'ont pas encore été livrés donc ils n'ont pas pu être distribués dans les écoles.

Elle précise qu'une intervention sera faite dans les écoles avec M. LANDEL ; M. LEGRAND sera bien-sûr convié. Une présentation du livret lui sera faite avant la distribution.

Mme SALLE-TOURNE demande si ce livret est édité nationalement.

Mme GRIVOTET précise que c'est l'Association des Maires de France qui a envoyé cette publication et une commande groupée a été proposée.

Mme SALLE-TOURNE indique qu'elle avait mal compris lors du dernier conseil municipal, elle pensait que les livrets étaient déjà distribués.

Mme BERTHON indique que, sur demande de M. LEGRAND, un mât avec drapeau a été installé au monument aux morts. Des drapeaux ont aussi été installés au cimetière, rue Demay. Donc il ne faut pas dire que rien n'est fait pour les anciens combattants.

Mme BERTHON a même demandé un devis pour restaurer le Monument aux Morts.

Elle espère réunir rapidement une commission où seront abordés les sujets suivants : le devoir de mémoire, l'égalité homme-femme et les comités de quartiers.

Puisqu'au 11 novembre, les cérémonies ne se sont pas faites normalement, on prévoit de les reporter au 8 mai, évidemment si les conditions sanitaires le permettent.

Mme BERTHON affirme que M. LEGRAND était bien présent le 11 novembre mais n'a pas répondu favorablement à l'invitation du 5 décembre.

M. ASSELOOS intervient au sujet de la demande de subvention exceptionnelle de M. LEGRAND.

Il indique qu'il avait été décidé en commission de n'accorder aucune demande de subvention exceptionnelle au vu de la situation sanitaire, par contre une somme a été provisionnée pour répondre à des demandes particulières. Les 150 € supplémentaires étaient demandés pour fêter le centenaire de cette association, mais cette manifestation n'ayant malheureusement pas pu se tenir il n'y avait pas lieu de répondre favorablement à sa demande.

Dans le courrier qui lui a été envoyé, nous avons stipulé que si cette manifestation pouvait avoir lieu à une autre date en 2021, nous lui accorderons cette subvention supplémentaire.

M. ASSELOOS lui a rappelé également qu'on était tous concernés par ce devoir de mémoire et que tout le monde était très sensibilisé à ce sujet.

M. BOURGOGNE indique qu'il avait demandé, lors de l'ancienne mandature, que tous les drapeaux soient changés car ils étaient en mauvais état, ce qui avait été fait.

Mme BERTHON précise qu'elle a même demandé à qu'il y en ait toujours en réserve.

M. SILBERBERG intervient au sujet de l'association Fêtes et Loisirs qu'il estime « en sursis ».

Il évoque de nombreux problèmes entre la Municipalité et l'association :

- ✓ Report de la soirée cabaret
- ✓ Annulation de la soirée théâtre
- ✓ Convention sur la gratuité des salles remise en cause
- ✓ Courrier adressé à Mme le Maire resté sans réponse
- ✓ Distribution des sapins de Noël sans l'aide de l'association
- ✓ Non obtention de la salle polyvalente pour faire l'assemblée générale

Il souligne que cette situation a conduit au découragement de son président qui a démissionné.

Il demande à Mme GRIVOTET si elle aura la politesse de répondre au courrier qui lui a été adressé.

Mme GRIVOTET remercie M. SILBERBERG pour ses leçons de moral car elle n'a pas l'habitude de ne pas répondre aux courriers. M. MARSY a été reçu au mois de novembre et elle n'a pas la souvenance d'avoir reçu un courrier de sa part ensuite.

Elle souligne qu'il y a toujours eu un mélange de genre entre le comité des fêtes qui est municipal et Fêtes et Loisirs qui est une association. La situation n'a jamais été très claire, donc il faut remettre les choses en place. Certes, cette association a toujours bien fonctionné et a organisé des très belles manifestations mais pour l'instant il ne s'est rien passé, rien ne peut être organisé, donc rien n'a pu être décidé ou annulé. On verra quand arriveront les fêtes de la St-Jean comment nous travaillerons avec eux.

Quant à l'assemblée générale de Fêtes et Loisirs, il n'y a jamais eu de demande écrite de réservation de salle, ni même d'invitation à cette assemblée générale.

En ce qui concerne les sapins de Noël, c'est la municipalité qui les achète, les agents de des espaces verts les préparent et les chargent dans le camion et font le tour des commerces avec des membres de fêtes et loisirs qui les distribuent en dernier lieu. C'est ce qu'ils ont fait encore cette année, ce qui est confirmé par M. CHARPENTIER et M. BOURGOGNE. En fait c'est la Commune qui s'occupe pratiquement de tout en ce qui concerne la distribution des sapins et cette année encore c'est l'association qui les a distribués. Elle demande à M. SILBERBERG de confirmer cette information, celui-ci rétorque que non.

Mme GRIVOTET demande à M. SILBERBERG de vérifier ses informations avant de les affirmer en conseil municipal.

M. SILBERBERG indique qu'il a peut-être des informations qui sont imprécises mais elles lui ont été communiquées comme cela par l'association. En tout cas les relations entre la municipalité et

l'association ne sont pas bonnes. Il demande comment la municipalité va gérer les prochaines manifestations si l'association périclité.

Mme MIALANNE précise qu'il n'a jamais été question de retirer quoi que ce soit à M. MARSY. Il n'a jamais été question d'annuler les manifestations de l'association. A aucun moment on lui a dit que la soirée cabaret devait être annulée, simplement qu'il fallait qu'il la déplace afin que cette soirée ne soit pas en concurrence avec une autre. Il y a eu une incompréhension avec M. MARSY. M. SILBERBERG indique qu'il est évident qu'il y a eu incompréhension.

M. SILBERBERG demande des précisions sur le fait que l'association n'ait pas pu avoir accès à la salle polyvalente pour leur assemblée générale et sur le fait que la convention sur la gratuité des salles soit remise en cause, ce qui déstabilise leur bilan financier.

Mme MIALANNE précise que toutes les associations peuvent avoir accès à la salle polyvalente gratuitement pour leur Assemblée Générale donc elle ne comprend pas pourquoi M. MARSY affirme de telles choses.

Mme GRIVOTET indique qu'il n'y a eu aucune demande de réservation de la salle par l'association Fêtes et Loisirs.

M. SILBERBERG indique qu'il y a quand même un découragement de leur part et même si en ce moment il ne se passe plus rien, il faut garder le contact avec eux.

Il estime qu'il faut garder une certaine proximité avec cette association notamment pour l'organisation des fêtes de la St-Jean qu'il faudrait anticiper dès maintenant.

Mme MIALANNE indique que cela va se faire mais pour l'instant il est difficile de se projeter au 21 juin vu la situation actuelle. Il faut que les membres l'association se rapprochent de la collectivité également.

M. SILBERBERG indique qu'ils l'ont fait ce que réfute Mme MIALANNE.

M. SILBERBERG précise qu'un point pourra être fait lors du prochain conseil sur l'évolution des choses avec cette association.

Mme GRIVOTET demande à M. SILBERBERG de vérifier que les informations apportées soient fiables avant de les divulguer pendant la séance de conseil car aucune association ne s'est vue refuser l'accès à la salle polyvalente pour y tenir leur Assemblée Générale. D'ailleurs, c'est lors de ces assemblées générales qu'on peut discuter des événements à venir et notamment de la fête de la St-Jean, à condition d'y être invité.

M. SILBERBERG indique qu'il y a peut-être eu un blocage dans les services mais on aurait pu leur proposer une autre salle.

M. MIALANNE n'y croit pas du tout, les relations ont toujours été cordiales entre M. MARSY et les services de la Mairie.

M. BOURGOGNE indique qu'il n'a pas reçu d'invitation pour l'assemblée générale alors qu'il est membre de l'association.

Mme BOUGOT prend la parole pour dire qu'il est fort désagréable de remettre la parole des élus en cause en permanence alors qu'ils ont toujours été clairs et honnêtes ce qui n'a pas toujours été le cas sur la mandature précédente.

Il y a des limites et il faut respecter la parole de chacun.

Mme VOISIN indique qu'elle est au courant aussi des informations avancées par M. SILBERBERG.

Elle ne comprend pas pourquoi on en est arrivé là et pourquoi une association qui est là pour créer du lien, qui existe depuis longtemps et qui fait vivre la commune par ses manifestations se retrouve dans cette situation avec une rupture de communication avec les élus.

Elle estime que c'est dommage et triste car dans cette association il y a beaucoup d'anciens qui sont peiné par cette situation.

Elle affirme que c'est un combat entre la Mairie et les associations.

Mme GRIVOTET demande à Mme VOISIN de modérer ses paroles car il ne s'agit absolument pas d'un combat.

Mme GRIVOTET rappelle à Mme VOISIN qu'on se trouve dans une crise particulière où les moments de convivialité ne sont plus permis. Elle indique que tous les liens n'ont pas été rompus avec les associations, on les soutient, on les aide. Toutes les associations ont des problèmes en ce moment et notre but n'est pas de briser les liens avec elles mais de les soutenir.

M. ASSELOOS souligne qu'il est toujours disponible pour rencontrer les associations. Par contre, il n'a jamais eu de demande de rendez-vous de la part de M. LEGRAND ou de M. MARSY. Il souligne qu'il a toujours essayé d'aider les associations qui l'ont contacté. Il s'interroge sur le comportement de ces deux associations et insiste sur le fait qu'il n'y a aucun combat. Nous sommes là pour faire en sorte que tout fonctionne au mieux. Mais bien évidemment il faut prendre rendez-vous pour discuter et trouver des solutions. Il réitère qu'il ne faut pas diffuser des informations qui sont erronées et précise que les personnes qui demandent un rendez-vous ont toujours été reçues. Mme GRIVOTET conclut en disant que sa porte est ouverte et que les personnes concernées peuvent venir la voir pour en discuter au lieu de passer par des intermédiaires.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22H00.

Madame Françoise GRIVOTET,
Maire,